



Décision n° 556 / 2024
Procédure n° : 2024/020
AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Étude et assistance au maître d'ouvrage pour la passation de marchés pour la collecte et le traitement des déchets ménagers de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le Service Marchés publics a établi une description technique N° 2024/020 pour le marché "Étude et Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation de marchés pour la collecte et le traitement des déchets ménagers de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge." ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 31.000,00 € HT soit 37.200,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'une offre est parvenue :

Étude et AMO pour la passation des marchés pour la collecte et le traitements des déchets ménagers en procédure de dialogue compétitif ou concurrentiel avec négociation) Variante facultative 1

- INDDIGO SAS, 4 Avenue Millet, 44000 NANTES (38.850,00 € HT soit 46.620,00 € TTC, (20% TVA)) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique :

D'attribuer le marché "Étude et Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation de marchés pour la collecte et le traitement des déchets ménagers de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge." au candidat ayant remis la seule offre, soit INDDIGO SAS, 4 Avenue Millet, 44000 NANTES

AR Prefecture

017-200041523-20241120-DEC556_2024-AU
Reçu le 20/11/2024

Marchés publics

aux prix unitaires du BPU et pour le montant d'offre estimatif et provisoire de 38.850,00 € HT soit 46.620,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 20 NOV. 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex